

PARTENARIAT DE COLLABORATION ENTRE L'ASSOCIATION DES AMPUTÉS DE GUERRE ET ANCIENS COMBATTANTS CANADA

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q. En quoi consiste le partenariat de collaboration?

Annoncé officiellement le 24 novembre 2015, ce partenariat de collaboration permet à l'Association des Amputés de guerre et à Anciens Combattants Canada (ACC) de mettre en commun leurs connaissances et leur expertise dans les domaines de la prothétique, de l'orthétique et de l'amputation afin d'améliorer les soins prodigués aux anciens combattants amputés. Cette collaboration renseigne les responsables de la gestion de programmes et de l'élaboration de politiques d'ACC et permet au Ministère de prendre des décisions en connaissance de cause à propos de l'équipement de pointe et des nouveaux traitements.

Q. Pourquoi Anciens Combattants Canada et l'Association des Amputés de guerre ont-ils mis en place ce partenariat de collaboration?

L'Association des Amputés de guerre a été fondée en 1918 par des amputés de guerre à leur retour de la Première Guerre mondiale adoptant la philosophie « les amputés s'entraident ». Anciens Combattants Canada reconnaît que l'Association des Amputés de guerre est depuis bientôt 100 ans un centre d'excellence au sujet de tout ce qui concerne l'amputation pour les anciens combattants, les civils, y compris les enfants amputés.

Q. Quels sont les avantages de cette collaboration?

ACC sert tant les anciens combattants amputés jeunes et actifs qui sont sur le marché du travail que ceux qui avancent en âge. Grâce à cette collaboration, ces anciens combattants peuvent profiter à la fois des ressources internes d'ACC et des ressources externes de l'Association des Amputés de guerre. On facilite ainsi l'accès aux plus récentes connaissances spécialisées sur l'amputation, aux orthésistes et aux prothésistes certifiés et expérimentés, partout au pays, et on permet un

accès plus rapide aux nouvelles technologies employées en prothétique pour que les anciens combattants amputés reçoivent des services de grande qualité et puissent demeurer actifs et autonomes à la maison et dans la communauté. Grâce à ce partenariat, l'Association des Amputés de guerre et ACC contribuent à faire du secteur canadien de la santé un chef de file mondial, à l'avant-garde dans le domaine des soins aux personnes amputées.

Q. Que fait l'Association des Amputés de guerre exactement dans le cadre de ce partenariat?

L'Association des Amputés de guerre procure ce qui suit à ACC :

- **Recherche** : sur les percées technologiques dans le domaine de la prothétique et de l'orthétique ainsi que sur les traitements prometteurs; sur les services offerts par les gouvernements d'autres pays et par des organisations du secteur privé; sur la contribution et le soutien que peuvent assurer les professionnels de la santé pour répondre aux besoins des anciens combattants amputés; sur les difficultés d'ordre physique et psychologique que rencontrent les anciens combattants amputés; sur la façon dont ACC peut renforcer son rôle pour aider les anciens combattants amputés à jouir d'une meilleure qualité de vie et à conserver leur autonomie.
- **Orientation et conseils** : sur l'élaboration et la modification des politiques, lignes directrices et tableaux des avantages; sur les besoins et problèmes individuels des anciens combattants amputés; sur la transition entre la vie militaire et la vie civile.
- **Éducation et sensibilisation** : informer le personnel d'ACC et autres intervenants des besoins et difficultés des personnes amputées; préparer des présentations ou du matériel d'information; faire rapidement connaître les besoins et problèmes des anciens combattants amputés; conseiller et informer sur les nouveaux services disponibles et les percées technologiques profitables aux personnes amputées.

- **Un navigateur essentiel** : pour les anciens combattants amputés qui veulent accéder à tous les avantages et indemnités auxquels ils ont droit, les aidant ainsi durant leur période de transition.

Q. À qui puis-je m'adresser pour avoir des renseignements à ce sujet?

Veillez communiquer avec Louis Bourassa, à l'Association des Amputés de guerre, par téléphone au 1 800 265-0494 ou par courriel à louis.bourassa@amputesdeguerre.ca.